



Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement relative au projet de travaux d'entretien du barrage de Pont Avet sur les communes de Beaussais-sur-Mer et Pleurtuit

Par arrêté interpréfectoral des préfets d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, une enquête publique est ouverte pendant 16 jours consécutifs du mercredi 10 juin 2020 (9h00) au jeudi 25 juin 2020 (17h30) inclus, sur le projet présenté par le Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint-Malo en vue de la réalisation de travaux d'entretien du barrage de Pont Avet sur les communes de Beaussais-sur-Mer et Pleurtuit.

Les communes concernées par le projet, pour les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, sont Pleurtuit et Beaussais-sur-Mer.

Les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale seront mises à disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle, en mairies de :

- Pleurtuit : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Beaussais-sur-Mer : Lundi, mardi, mercredi et jeudi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 - Samedi 10h-12h

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>

Un poste informatique est mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès du Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint-Malo – Centre d'affaires le Cézembre – 2 Impasse de la Haute Futaie – CS 20712 – 35418 SAINT-MALO Cedex - @ : secretariat@smpepce.fr – tél. : 02.99.16.07.11.

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé en mairies de Pleurtuit et de Beaussais-sur-Mer pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé en mairie de Pleurtuit (2 rue de Dinan - 35730 Pleurtuit). Les observations et propositions pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr en mentionnant en objet « Barrage de Pont Avet ». Les observations transmises sur cette adresse dédiée seront consultables sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Monsieur Bernard PRAT, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, pour diligenter cette enquête. Il recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

Pleurtuit (à l'adresse susvisée) :

- mercredi 10 juin 2020 de 9h00 à 12h00
- jeudi 25 juin 2020 de 14h30 à 17h30

Beaussais-sur-Mer (Rue Ernest-Rouxel - Ploubalay – 22650 Beaussais-sur-Mer) :

- mardi 16 juin 2020 de 9h00 à 12h00

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfectures d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, sur leurs sites internet (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr> pour les Côtes-d'Armor), ainsi que dans chacune des mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.

Rennes, le **18 MAI 2020**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,



Ludovic GUILLAUME

Saint-Brieuc, le **15 MAI 2020**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Béatrice OBARA